



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

OscarLAB

Le concours étudiant transfrontalier

1^{ère} édition

13.10.23 > 27.10.23

RÈGLEMENT 2023/24





Sommaire

1- Introduction

2- Règlement

- Article 1 : Objet du concours
- Article 2 : Conditions de participation
- Article 3 : Inscriptions
- Article 4 : Organisation du concours
- Article 5 : Évaluation des projets rendus
- Article 6 : Prix
- Article 7 : Propriété & utilisation des projets/informations fournis par les candidats
- Article 8 : Dispositions générales
- Article 9 : Programme et document de base



1. INTRODUCTION

Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur

La Maison européenne de l'architecture - Rhin supérieur (MEA) est une association franco-allemande créée en 2005, dont l'objectif est de communiquer sur l'architecture contemporaine auprès du grand public. Le champ d'action de la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur s'étend sur un vaste territoire : l'Alsace (France), le Bade-Wurtemberg (Allemagne) et les deux cantons de Bâle (Suisse). L'association souhaite donc parler d'architecture et la faire découvrir au grand public.

Pour cela, elle organise chaque année, à l'automne, le festival *Les Journées de l'architecture / Die Architekturtage* qui se déroule dans une vingtaine de villes situées dans notre région transfrontalière. Chaque année, six semaines durant, on fête l'architecture. Environ 150 manifestations sont organisées sur l'ensemble du Rhin supérieur : parcours à vélo avec des architectes ou projections de films mettant en scène l'architecture, conférences d'architectes de renommée internationale, expositions sur et dans les différents quartiers des villes participantes ou encore visites de bâtiments ou de chantiers à la pause déjeuner.

Au cœur des ambitions et des préoccupations de la MEA se trouve la pédagogie, au travers d'actions à destination des publics scolaires, visant à valoriser leurs travaux et à leur permettre de participer au festival et aux actions de la MEA. Ces actions se concrétisent notamment par le fameux jeu-concours maquette transfrontalier « OSCAR » pour les élèves de la maternelle à terminale qui existe depuis maintenant 15 ans, et les stages et ateliers pédagogiques pendant les vacances de la Toussaint.

Les actions pédagogiques ont également vocation à toucher les étudiants en architecture de la Région transfrontalière. Pour donner corps à cette idée, l'année 2021 a marqué une première étape. Lors de son assemblée générale du 2 décembre 2020, l'association a décidé que l'adhésion à la MEA serait dorénavant gratuite pour les étudiants, un premier signal fort.

Cette ambition s'est poursuivie également par l'organisation en 2021 du concours « 48H ARCHITECTURE » à destination des étudiants de la région transfrontalière, porté conjointement par la MEA et Grossmann Group. Ce premier concours étudiant du Rhin supérieur était organisé dans le cadre du programme général des Journées de l'Architecture 2021 « Alternative ? Architectures ! ».

La MEA concrétise cette année ces actions à destination des étudiants par le lancement de son propre concours intitulé : **OscarLAB**

Pour sa 1^{ère} édition, le concours « OscarLAB » est organisé dans le cadre du programme général des Journées de l'Architecture 2023 « Architecture - Transformation ».



2. REGLEMENT DU CONCOURS

• ARTICLE 1 - OBJET DU CONCOURS

La Maison européenne de l'architecture – Rhin Supérieur, en organisant notamment le concours « OscarLAB », développe des actions pédagogiques et favorise la coopération et les synergies entre les étudiants en architecture sur la région transfrontalière.

Elle offre également aux étudiants et futurs architectes de demain l'opportunité de mettre leur potentiel créatif à l'épreuve et participer plus globalement aux réflexions sur la thématique annuelle des Journées de l'architecture.

• ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux étudiants en architecture et aux jeunes architectes des écoles d'architecture d'Alsace, du Bade-Wurtemberg et exceptionnellement aux étudiants d'une école chinoise invitée pour cette édition. Le concours est ouvert pour tout étudiant justifiant d'une inscription en cycle Master sur l'année scolaire 2023-2024 ou d'un diplôme passé sur l'année scolaire 2022-2023. Ils devront justifier de leur inscription dans l'une des écoles concernées (ENSAS, INSA, KIT, école de Suzhou) lors de la procédure d'inscription.

La participation au concours peut être individuelle ou par équipe d'un maximum de 3 personnes, chaque membre de l'équipe devant répondre aux critères mentionnés précédemment. Un même candidat ne peut participer que dans une seule équipe ou avec un seul projet. Une candidature multiple entraînera automatiquement une disqualification individuelle et collective, s'il s'agit d'une participation au sein d'une équipe. Les personnes en lien avec la MEA ne peuvent directement ou indirectement participer au concours.

Les inscriptions sont ouvertes à 21 équipes maximum avec une répartition égale entre pays. Compte tenu des contraintes d'organisation et de jury, l'organisation se réserve cependant le droit de modifier la répartition initialement égale entre pays durant la procédure d'inscription dans le but d'atteindre le nombre d'équipes maximum.

La participation au concours est gratuite, sous réserve d'adhésion annuelle à la MEA (adhésion gratuite pour les étudiants).

• ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

Les modalités d'inscriptions sont à retrouver en ligne sur <https://www.m-ea.eu/jeune-public-et-etudiants/oscarlab/>



Les pré-inscriptions se font du 1^{er} septembre au 6 octobre 2023 via le lien d'inscription :
<https://urlz.fr/nq9Z>

A l'issue du délai, chaque participant aura dû justifier de son inscription définitive via la transmission des pièces demandées par la MEA à l'adresse : pedagogie@m-ea.eu :

- justificatif d'inscription dans une école relevant du présent concours,
- adhésion gratuite à la MEA.

Toute inscription définitive engage l'équipe à se présenter au concours et soutenir un projet devant jury.

• **ARTICLE 4 - ORGANISATION DU CONCOURS**

Format du concours

Le concours « OscarLAB » est un concours étudiant d'architecture de type workshop se déroulant sur une période limitée et s'achevant par un jugement des projets par un jury de professionnel après rendu.

Le thème du concours est en lien avec le thème annuel des JA. Chaque année, un site spécifique sera proposé qui pourra être situé dans la zone du bassin rhénan.

Pour l'édition 2023, le thème s'inscrira dans le cadre du thème des JA 2023 « Architecture – Transformation ». Le concours se fera entièrement « en ligne », aussi bien pour son déroulement que pour son rendu dématérialisé.

Il consistera en une transformation et détournement d'image, dans l'esprit des travaux de Superstudio ou Nils-Ole Lund etc. Trois propositions de sites situés dans le bassin rhénan, sous forme d'une photographie unique par site, seront proposés au choix des candidats qui travailleront sur une image de leur choix.

Pour cette édition, les sites seront dévoilés en ligne le 13 octobre 2023 à 12h. Les participants auront une semaine pour produire une image détournée et un texte explicatif

Accessibilité du lieu et accueil des participants

Le concours aura lieu en ligne, il ne sera pas prévu de lieu d'accueil pour la tenue du workshop

Les participants auront à prendre à leur charge dans le cadre du workshop en ligne toutes les dispositions et matériels nécessaires à la réalisation de leurs rendus en ligne.



Déroulé du concours

Le concours se déroulera selon le programme suivant :

1^{er} septembre 2023 à 12h : Ouverture des inscriptions en ligne

6 octobre 2023 à 12h : Clôture des inscriptions

7 octobre 2023 à 12h : Confirmation des participants

13 octobre 2023 à 12h : Lancement du concours (mise en ligne des documents et dévoilement des sites)

20 octobre 2023 12h : Deadline rendu du concours en ligne

27 octobre 2023 : Remise de prix et exposition des projets à l'Ancre Café du Kaléidoscope à Strasbourg

- Entre 9h et 16h : Organisation du Jury du concours
- 18h : Discours du jury par équipe - proclamation des résultats et remise de prix
- A partir de 18h30 : Vernissage de l'exposition et pot

Encadrement du concours

Les étudiants inscrits sont encouragés à participer au concours dans une dynamique collaborative et de partage. Les équipes et les échanges transfrontaliers sont encouragés.

Il n'est prévu aucun encadrement du concours. Les participants sont laissés libre de leur organisation, dans le respect de la période du concours du 13 octobre à 12h au 20 octobre 2023 et du respect d'un rendu avant le 20 octobre 2023 12h.

Modalité de rendu et présentation

Les langues du concours sont, à titre égal, le français et l'allemand. Tout document soumis devra être rédigé dans l'une de ces deux langues.

Le projet devra être nommé par l'équipe.

Compte tenu du format spécifique du concours, il n'est pas prévu de présentation devant jury, qui jugera les rendus de manière confidentielle sans soutenance. Il sera demandé pour le rendu une présentation de projet sous deux formes :

➤ **Une notice descriptive du projet**

- 1 A4 Recto avec titre
- Texte Maximum 3500 caractère espaces compris police 12
- Format de rendu : A4 portrait en .PDF + .DOC ou .DOCX
- La copie devra être nommée OSCARLAB-TEAM02-NOTICE.pdf

Le numéro de l'équipe sera transmis par la MEA lors de la confirmation de l'inscription le 7 octobre.



➤ **1 image par équipe**

- Format de rendu : format A3 29,7x42 en .PDF,
- Taille de l'image : 1800 x 2400 px (300dpi), inférieur à 10Mo
- L'orientation devra être conforme à l'orientation de l'image de départ
- L'image pourra être modifiée selon le process au choix du participant (logiciels informatiques, à la main, photo, peinture etc) sous la seule réserve que l'image de base soit utilisée et à minima identifiable dans l'image transformée
- Aucune légende ou texte explicatif autre qu'à caractère illustratif
- Le A3 doivent être nommés de la manière suivante : OSCARLAB-TEAM01-A3.pdf, OSCARLAB-A3-TEAM02.pdf etc

Le numéro de l'équipe sera transmis par la MEA lors de la confirmation de l'inscription le 7 octobre.

Il est de la responsabilité de chaque candidat ou équipe de candidats de s'assurer que la représentation graphique du projet permet aisément sa présentation et sa reproduction pour d'éventuelles publications ultérieures.

La MEA se chargera de l'impression des différents documents pour le jury et les expositions.

Les expositions du concours seront constituées des images A3 des équipes et notices explicatives.

● **ARTICLE 5 – EVALUATION DES PROJETS RENDUS**

Les projets des participants au concours seront jugés par un jury bilingue composé d'architectes, d'urbanistes ou de personnalités compétentes.

Pour cette édition, le jury sera composé de :

- 1 président de jury
- 2 jurés français
- 2 jurés allemands

Le jury décernera les prix selon les critères suivants :

- Originalité et créativité du concept, et lien avec la thématique des JA 2023 « Architecture - Transformation »
- Pertinence de la proposition urbaine et architecturale en rapport au site choisi
- Qualité des documents produits
- Clarté de la proposition et de l'explication

L'ordre et la pondération des critères sont laissés à la discrétion du jury. Cette liste est donnée à titre indicatif et n'est pas limitative. Le jury peut, s'il l'estime nécessaire, nommer un prix spécial du jury ou des mentions spéciales à titre honorifique, mais qui



n'ouvriront pas de prix numéraire. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder tous les prix si la qualité ou le nombre de projets rendus n'est pas suffisant.

- **ARTICLE 6 – PRIX**

Les prix se décomposent comme suit :

- 1^{er} prix : le ou les premiers lauréats se verront offrir un prix de 1 000€
- 2^{ème} prix : le ou les deuxièmes lauréats se verront offrir un prix de 750€
- 3^{ème} prix : le ou les troisièmes lauréats se verront offrir un prix de 500€

Les participants ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

Les différents projets lauréats pourront également être valorisés au travers d'actions de communication des différentes écoles ou de la MEA, au choix de chacune des institutions. L'intégralité des projets rendus feront l'objet d'une exposition dans le cadre des Journées de l'architecture.

Cette exposition aura lieu côté français du 27 octobre au 3 novembre 2023 à Kaleidoscoop à Strasbourg, avec un vernissage le 27 octobre à 18h, suite au jury. Puis elle sera visible en Allemagne dans les locaux du KIT à Karlsruhe, dont les dates restent à préciser.

- **ARTICLE 7 – PROPRIETE & UTILISATION DES PROJETS / INFORMATIONS FOURNIES PAR LES CANDIDATS**

Les documents des projets transmis dans le cadre du rendu ne sont pas restitués aux candidats. Les organisateurs se réservent le droit d'une utilisation non commerciale des projets et de l'identité des candidats à des fins d'expositions, de publications et de communication dont ils seront les seuls juges, sans limitation de durée. Ils pourront également réaliser des copies de ces informations à ces mêmes fins (représentations textuelles, graphiques ou photographiques). Les participants restent par ailleurs propriétaires des projets soumis au concours et à leurs droits d'exploitation.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant au concours est informé que les informations nominatives recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour sa propre participation au concours. Ces informations sont destinées à la MEA. Le participant reconnaît cette nécessité et bénéficie d'un droit d'accès et de rectification.

Dans le cadre de la confirmation de leur inscription, les participants acceptent les conditions relatives au droit à l'image et au droit d'auteur.



- **ARTICLE 8 – DISPOSITIONS GENERALES**

La MEA se réserve le droit de proroger ou, en cas de force majeure, d'annuler le présent concours. Les organisateurs s'engagent à en informer les participants, mais leurs responsabilités ne sauraient être engagées par ce fait.

En cas d'ambiguïté ou de litiges, les interprétations que donne le ou la Président(e) du jury au présent règlement, au sujet et au cahier des charges feront autorité. L'inscription au concours implique la pleine acceptation et adhésion au présent règlement.

- **ARTICLE 9 – PROGRAMME & DOCUMENTS DE BASE**

Le programme du concours ainsi que les documents de départ sont transmis au lancement le 13 octobre 2023 à 12h.